

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Date de révision 07/01/2026

Numéro de révision 42

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pastilles DPD N. 1 Phot

Synonymes X-011

Numéro du fiche de données de sécurité 10008

Autres moyens d'identification

Identifiant de formule unique (UFI) H300-D0AK-Y003-2NQ4

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ANALYSE D'EAU

Utilisations déconseillées Toute utilisation non mentionnée ci-dessus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

Fabricant

Fournisseur

Palintest Ltd. Team Valley, Gateshead,
NE11 0NS, UK +44 (0)191 491 0808

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact Website: www.palintest.com

Adresse e-mail sales@palintest.com

Numéro d'appel hors urgences +44 (0)191 491 0808

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

SECTION 2: Hazards identification

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 1B - (H360FD)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Bore (trioxyde de di-)

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Informations supplémentaires

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Propriétés PBT ou vPvB

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 3: Composition/information on ingredients**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Chlorure de potassium 7447-40-7	50 - <100%	01-2119539416-36-XXXX	231-211-8	Not classified	-	-	-	-
Bicarbonate de sodium 144-55-8	5 - <10%	01-2119457606-32-XXXX	205-633-8	Not classified	-	-	-	-
Acide adipique 124-04-9	5 - <10%	01-2119457561-38-XXXX	204-673-3 (607-144-00-9)	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-

Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis [N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate 6381-92-6	2.5 - <5%	01-2119486775-20-XXXX	-	Acute Tox. 4 (H332) STOT Rep. Exp. 2 (H373)	-	-	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	2.5 - <5%	01-2119486655-24-XXXX	215-125-8 (005-008-00-8)	Repr. 1B (H360FD)	-	-	-	11
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate 6283-63-2	1 - <2.5%	N/A	228-500-6	Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-	-

Notes du CLP:

Note 11 - La classification des mélanges comme toxiques pour la reproduction est nécessaire lorsque la somme des concentrations des différents composés à base de bore classés comme toxiques pour la reproduction dans le mélange mis sur le marché est $\geq 0,3$ %.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de potassium 7447-40-7	2600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Bicarbonate de sodium 144-55-8	4220	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide adipique 124-04-9	5560	7940	7.7	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate 6381-92-6	2800	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

Nom chimique	Numéros CAS	Liste candidate des substances SVHC
Bore (trioxyde de di-)	1303-86-2	X

SECTION 4: First aid measures**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.
Consulter un médecin.

Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
Effets de l'exposition	Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

SECTION 5: Firefighting measures

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

SECTION 6: Accidental release measures

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Handling and storage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Aucune information disponible.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	TWA: 5.0 mg/m ³	-
Acide adipique 124-04-9	-	TWA: 5 mg/m ³	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 15 mg/m ³ STEL 75 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie
Bicarbonate de sodium 144-55-8	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	-	-
Acide adipique 124-04-9	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-
Nom chimique	Finlande	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-

Nom chimique	Grèce	Hongrie	Italie MDLPS	Italie AIDII
Acide adipique 124-04-9	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 15 mg/m ³	-	-	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	-
Bicarbonate de sodium 144-55-8	-	TWA: 5 mg/m ³	-	-
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Acide adipique 124-04-9	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m ³	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m ³	-	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 1.8 mg/m ³ STEL: 1.8 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

Remarque Voir la section 16 pour les termes et abréviations

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit, tel qu'il est fourni, contient des matériaux qui n'ont pas de limites d'exposition biologique à signaler ou qui ne sont pas soumis aux exigences de déclaration de la juridiction locale.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	303 mg/kg bw/day [4] [6] 910 mg/kg bw/day [4] [7]	1064 mg/m ³ [4] [6] 5320 mg/m ³ [4] [7]
Phosphoric acid, potassium salt (1:1) 7778-77-0	-	-	14.82 mg/m ³ [4] [6]
Acide adipique 124-04-9	-	38 mg/kg bw/day [4] [6] 38 mg/kg bw/day [4] [7]	264 mg/m ³ [4] [6] 264 mg/m ³ [4] [7] 5 mg/m ³ [5] [6] 5 mg/m ³ [5] [7]
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	220.6 mg/kg bw/day [4] [6]	4.66 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[1]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Chlorure de potassium 7447-40-7	91 mg/kg bw/day [4] [6] 455 mg/kg bw/day [4] [7]	910 mg/kg bw/day [4] [6] 910 mg/kg bw/day [4] [7]	273 mg/m ³ [4] [6] 1365 mg/m ³ [4] [7]
Phosphoric acid, potassium salt (1:1) 7778-77-0	-	-	6.35 mg/m ³ [4] [6]
Acide adipique 124-04-9	19 mg/kg bw/day [4] [6] 19 mg/kg bw/day [4] [7]	19 mg/kg bw/day [4] [6] 19 mg/kg bw/day [4] [7]	65 mg/m ³ [4] [6] 65 mg/m ³ [4] [7]
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	0.55 mg/kg bw/day [4] [6] 0.55 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.34 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Chlorure de potassium 7447-40-7	0.1 mg/L	1 mg/L	0.1 mg/L	-	-
Phosphoric acid, disodium salt 7558-79-4	0.05 mg/L	0.5 mg/L	0.005 mg/L	-	-
Acide adipique 124-04-9	0.126 mg/L	0.46 mg/L	0.0126 mg/L	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	2.9 mg/L	13.7 mg/L	2.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	10 mg/L	-	-
Phosphoric acid, disodium salt 7558-79-4	-	-	50 mg/L	-	-
Acide adipique 124-04-9	0.484 mg/kg sediment dw	0.0484 mg/kg sediment dw	59.1 mg/L	0.0228 mg/kg soil dw	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	10 mg/L	5.7 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.
Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adaptée. Consultez un spécialiste de l'hygiène industrielle pour déterminer la protection respiratoire adaptée à votre utilisation particulière de cette matière.
Dangers thermiques	Aucune information disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Comprimé	
État physique	Solide	
Couleur	blanche	
Odeur	Aucune information disponible	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité		Aucun(e) connu(e)
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique et/ou densité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

SECTION 11: Toxicological information

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	3,359.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	17,578.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/L
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	25.10 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de potassium	= 2600 mg/kg (Rat)	-	-
Bicarbonate de sodium	= 4220 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Acide adipique	= 5560 mg/kg (Rat)	> 7940 mg/kg (Rabbit)	> 7700 mg/m ³ (Rat) 4 h
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate	= 2 g/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Bore (trioxyde de di-)	Repr. 1B

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien pour la santé humaine D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

SECTION 12: Ecological information

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

Informations sur les composants

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/végétaux aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Chlorure de potassium	LC50: =1060mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 750 - 1020mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50: =825mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =83mg/L (48h, Daphnia magna)	EC50: =2500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	-
Bicarbonate de sodium	LC50: 8250 - 9000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	EC50: =2350mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-
Acide adipique	LC50: =97mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50: =85.7mg/L (48h, Daphnia magna)	EC50: =31.3mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =26.6mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	-
Glycine, N,N-1,2-ethanediybis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate	LC50: =320mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	-	-
Bore (trioxyde de di-)	-	EC50: 370 - 490mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-

Toxicité terrestre

Informations sur les composants

Nom chimique	Ver de terre	Aviaire	Abeilles
Bore (trioxyde de di-)	-	Dietary Toxicity: LC50 > 3160 ppm (Anas platyrhynchos, 5 Days) Dietary Toxicity: LC50 > 3160 ppm (Colinus virginianus, 5 Days)	-

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Acide adipique	0.093	-	-
Glycine, N,N-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, disodium salt, dihydrate	-4.3	-	-

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de potassium	Pas de PBT/vPvB
Bicarbonate de sodium	Pas de PBT/vPvB
Acide adipique	Pas de PBT/vPvB
Glycine, N,N-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, disodium salt, dihydrate	Pas de PBT/vPvB
Bore (trioxyde de di-)	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14: Transport information

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15: Regulatory information**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Chlorure de potassium 7447-40-7	RG 67

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

Le produit est soumis à des exigences et des restrictions concernant la manipulation et la livraison.

TRGS 905 non applicable

Pays-Bas

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 non applicable

Stockage de matières dangereuses non applicable

WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20 non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs SR 814.012 non applicable

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide adipique 124-04-9	75	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	30 75	-
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate 6283-63-2	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Bicarbonate de sodium 144-55-8	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	Type de produits 8 : Produits de protection du bois

Commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs (2019/1148)

non applicable.

Inventaires internationaux

TSCA	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
TCSI	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16: Other information**Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P405 - Garder sous clé
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne sont pas applicables à ce produit

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAK	Concentration maximale au poste de travail
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances

	chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Relation structure-activité
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée en temps
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
As	Substance allergène
C	Cancérogène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisant
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation « Peau »
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

Ozone	Méthode de calcul
-------	-------------------

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies (World Health Organization, WHO)

Remplace la date 19/05/2021

Date de révision 07/01/2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EU SDS version information - EGHS

UL release:

GHS Révision 7

2025 Q3

Europe

Full process, including GHS and Transportation Wizards

Codes produit

x-011,AP011,A589956H1,AL200AUST,AL200ROW,AL200USA,AL300AUST,SPH7010AUST,AP031,AP060,APW031,PTW10010,PTW10010XA,PTW10030XA,PTW10030,PTW10480,PTW10480CN,AT-0110,CKH1001,CKH1002,CKH1003,CKH2001,CKH2002,CKH2003,CKH2006,CKH2007,LMP003SYC,LMP006SYC,LMP206,LUM051OX,LUM052,LUM252,LUM254,PM011,PM031,PTW10071CN,PTW10489CN,TP003,LMP003,LMP003CLS,TP004,LMP

004,LMP004CLS,TP006,LMP006,LMP006CLS,TPEXAUS,LMPXAUS,TPEXROW,LMPXCF,LMPXUK,YAP011,YAP031,YAP060,YPM031,YPM060,AP011AST,AP011PLAIN,XAT-011,APW011,PTW100WSK,PTW10005,PTW10005DWSS,PTW10005OX,PTW10005UNI,A590116NE,SCIDPD1,AP011CIFEC250,AP011CIFEC500,XAT-881,LMP009,PTW10010,PTW10010XA,PTW10726,PTW10480,PTW10011,PTW10011XA,PTW10727,PTW10481,AP104

Nom chimique	Numéros CAS	Numéros CE (Numéro index)	CE / No de liste	Numéro index	Numéro d'enregistrement REACH
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8			01-2119539416-36-XXXX
Bicarbonate de sodium	144-55-8	205-633-8			01-2119457606-32-XXXX
Acide adipique	124-04-9	204-673-3 (607-144-00-9)			01-2119457561-38-XXXX
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate	6381-92-6				01-2119486775-20-XXXX
Bore (trioxyde de di-)	1303-86-2	215-125-8 (005-008-00-8)			01-2119486655-24-XXXX
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate	6283-63-2	228-500-6			N/A

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Input(s)

Output(s)

Section 2

Section 11

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Nom chimique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)
Chlorure de potassium	Not classified	
Bicarbonate de sodium	Not classified	
Acide adipique	Eye Irrit. 2 (H319)	
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate	Acute Tox. 4 (H332) STOT Rep. Exp. 2 (H373)	
Bore (trioxyde de di-)	Repr. 1B (H360FD)	
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate	Acute Tox. 4 (H332)	

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C

Codes produit 10008